

REPUBLIQUE FRANCAISE - VILLE DE BAYONNE (PA)

O/J N°34

Séance du 28 mai 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 22 mai 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à M. Neys ; M. Salanne à Mme Durruty ; Mme Capdevielle à M. Etcheto ; M. Bergé à Mme Aragon.

EXCUSEE : Mme Juzan.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FINANCES – Compte administratif 2014 – Budget annexe des parcs de stationnement.

L'exécution budgétaire 2014 se présente de la manière suivante (s'agissant d'une activité assujettie à la TVA, les montants indiqués ci-dessous sont hors taxes) :

	Crédits votés	Réalisé	Reste à réaliser
Recettes d'investissement	5 957 000 €	4 841 400,56 €	
Dépenses d'investissement	4 383 000 €	3 734 180,65 €	86 300 €
Solde d'investissement		1 107 219,91 €	

Recettes d'exploitation	3 620 000 €	3 478 833,07 €	
Dépenses d'exploitation	3 620 000 €	3 467 984,10 €	
Résultat d'exploitation 2014		10 848,97 €	
Résultat antérieur reporté		-	
Résultat d'exploitation cumulé		10 848,97 €	
Résultat net de clôture (investissement + exploitation)		1 118 068,88 €	

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 3,47 M€, en progression globale de 3,3 % par rapport à l'exercice précédent. Elles se répartissent de la manière suivante :

- charges à caractère général : 853 K€ (- 6,6 %)
- charges de personnel : 1 064 K€ (+ 1,8 %)
- frais financiers : 238 K€ (- 5 %)
- dotations aux amortissements et provisions : 1 302 K€ (+ 18 %).

Il peut être souligné que la maîtrise des charges d'exploitation se traduit par une diminution de 4 % des dépenses réelles (hors dotations aux provisions et aux amortissements).

Les recettes d'exploitation s'établissent à 3,48 M€, en progression de 1,4 % par rapport à 2013. Le produit des droits de stationnement proprement dit s'élève à 2,9 M€, très légèrement inférieur au montant constaté au CA 2013.

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de 11 K€ contre 72 K€ en 2013.

En section d'investissement, les dépenses d'équipement représentent 2,77 M€ avec principalement 2,4 M€ pour le solde des paiements du parc Belfort, mis en service en avril 2014. Leur financement a été assuré par le produit des amendes de police pour 1,8 M€, par l'autofinancement net pour 0,4 M€ et par la diminution du fonds de roulement pour 0,6 M€. Il convient de noter que, comme pour les exercices précédents, les travaux réalisés en 2014 ont été entièrement autofinancés. La section d'investissement dégage un solde positif de 1,1 M€.

La dette de ce budget annexe diminue progressivement, aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté sur les derniers exercices. L'encours de la dette s'élève à 5,8 M€ à la clôture de l'exercice contre 6,2 M€ fin 2013. La capacité d'autofinancement brute atteint 747 K€ (673 K€ en 2013), ce qui vient améliorer le ratio de désendettement à 7,8 années contre 9,1 précédemment.

Conformément à l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2014 du budget annexe des parcs de stationnement ci-joint et tel que présenté ci-avant.

Voté sous la présidence de M. Soroste.
M. le Maire ne participe pas au vote.

Adopté à la majorité.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Pallas ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.